

Guide Fiscal du Patrimoine – 2022 / Impôt sur la fortune immobilière



Pour rappel, depuis 2018, l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) s'applique lorsque la valeur nette taxable du patrimoine immobilier est supérieure à 1,3 millions € au 1er janvier 2022.

Barème de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)		
Tranches	Taux	Calcul Rapide
De 800 000€ à 1 300 000€	0,50%	$(B \times 0,005) - 4\ 000$
De 1 300 001€ à 2 570 000€	0,70%	$(B \times 0,007) - 6\ 600$ *
De 2 570 001€ à 5 000 000€	1,00%	$(B \times 0,01) - 14\ 310$
De 5 000 001€ à 10 000 000€	1,25%	$(B \times 0,0125) - 26\ 810$
Au-delà de 10 000 000€	1,50%	$(B \times 0,015) - 51\ 810$

* Lorsque le patrimoine immobilier net taxable est compris entre 1 300 000 € et 1 400 000 €, l'IFI calculé est réduit de $(17\ 500 - 1,25\% \times \text{base d'imposition})$

Plafonnement de l'IFI:

- L'IFI est plafonné en fonction du montant cumulé d'impôt payé par le contribuable et de ses revenus annuels.
- L'impôt 2022 sur les revenus 2021 (y compris les PS et la CEHR) ajouté à l'IFI 2022 ne doivent pas excéder 75% des revenus perçus en 2021.
- En cas de dépassement, la différence est déduite du montant de l'IFI.

